



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2963 — Vendredi 26 Octobre 2007

— 12^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux établissements de crédit, aux sociétés d'intermédiation en bourse, aux bureaux et entreprises spécialisés en comptabilité, en finances ou en droit, qu'en vertu des dispositions de l'article 36 bis du décret n°2007-1678 du 5 juillet 2007, modifiant et complétant le décret n°99-2478 du 1er novembre 1999, qu'ils peuvent s'adonner à l'exercice de l'activité du " listing sponsor ".

L'activité de " listing sponsor " consiste d'une part, à conseiller la société qui veut s'introduire en bourse (et particulièrement sur le marché alternatif) et à l'aider à préparer son dossier, et d'autre part, à accompagner et assister la société dont les titres sont admis en bourse en veillant, en permanence, au respect de ses obligations de divulgation financière.

L'exercice de l'activité de " listing sponsor " est soumis à l'approbation du collège du conseil du marché financier.

Les sociétés désireuses de présenter leur candidature pour être agréées en tant que " listing sponsor " doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de déposer auprès du Conseil du Marché Financier, une demande d'agrément comportant les pièces indiquées à l'annexe n° 1 de sa décision générale * n°10 du 11 Août 2007.

* Le texte de la décision générale figure sur le site du CMF : WWW.CMF.ORG.TN

2007 - AC - 79

AVIS

RESULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTC DU 25 OCTOBRE 2007

Le Trésor annonce que, suite à l'adjudication des Bons du Trésor à Court Terme du 25 octobre 2007, un montant de 10,000 MD a été retenu dans les conditions ci-après :

Ligne BTC	Montant en MD	Taux le plus bas	Taux limite	Pourcentage du Taux limite	Taux moyen pondéré
BTC 52 semaines					
07-10-2008	10,000	5,46%	5,46%	100%	5,460%

2007 - AC - 80

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE - TL 2007/1 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Tunisie Leasing, réunie le 08 juin 2006, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, pour un montant total de 30 millions de dinars et a donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 04 mai 2007 a décidé d'émettre une première tranche d'un montant de **15 millions de dinars** objet de la présente opération, aux conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «TL 2007-1»

Montant : 15 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Les obligations seront émises au pair soit 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront sous la forme nominative.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents aux choix du souscripteur :

- **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- **Taux annuel brut de 6,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 30 septembre 2007, qui est égale à 5,2517%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,2517%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt:

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING (SUITE)

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 décembre 2007**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **27 décembre 2007**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement : Les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **27 décembre 2012**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 décembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **27 décembre 2008**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **12 novembre 2007** au siège de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **27 décembre 2007**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission au **27 décembre 2007**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **12 novembre 2007** auprès de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis.

Etablissement chargé du service financier de l'emprunt : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations «TL 2007-1», seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation: La présente émission a reçu la note BBB+ à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 26/07/2007.

Cotation en bourse : La société Tunisie Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TL 2007-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La société Tunisie Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «TL 2007-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **07-577** en date du **24 octobre 2007** et du document de référence de Tunisie Leasing enregistré auprès du CMF sous le n° **07-003** en date du **24 octobre 2007**, seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord, avenue Hedi Karray, 1082 Mahrajène, Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis, les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES

Société ADWYA

Siège social : Route de la Marsa GP 9 Km 14 BP 658 2070 La Marsa

La Société ADWYA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2007.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS					
DESIGNATION	3ème Trim. 2007	3ème Trim. 2006	du 01/01/2007 au 30/09/2007	du 01/01/2006 au 30/09/2006	Exercice 2006
I- CHIFFRE D'AFFAIRES (en DT)					
* Gamme sous licence	6 495 629	6 161 457	20 623 904	20 200 982	27 289 330
* Générique Adwya	1 769 662	1 060 989	4 763 650	3 547 417	5 024 315
* Façonnage	129 776	221 863	510 767	952 183	1 083 672
* Modèle Hospitalier	347 054	303 598	1 184 501	1 195 465	1 474 349
TOTAL DES VENTES LOCALES	8 742 121	7 747 907	27 082 822	25 896 047	34 871 666
* Export	110 529	56 577	148 467	131 411	131 411
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	8 852 649	7 804 484	27 231 288	26 027 458	35 003 077
II- PRODUCTION : (en unités)					
* Gamme sous licence	1 435 293	1 696 026	4 121 768	4 616 371	7 379 160
* Générique Adwya	327 865	174 798	776 651	533 642	737 787
* Façonnage	429 747	526 862	1 146 693	1 951 627	2 664 026
* Modèle Hospitalier	210 728	169 528	568 001	658 176	834 684
PRODUCTION TOTALE	2 403 633	2 567 214	6 613 113	7 759 816	11 615 657
III- INVESTISSEMENTS : (en DT)					
* Valeur des acquisitions	166 487	255 781	400 596	876 584	1 257 294
IV- STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT : (en DT)					
* Dettes moyen et long terme			1 719 801	2 231 852	1 719 801
* Crédits de gestion					
VALEUR TOTALE	-	-	1 719 801	2 231 852	1 719 801
N.B.: */ Le chiffre d'affaires global de la société a évolué conformément au Business-plan					
*/ Le chiffre d'affaires des produits génériques a augmenté de 34,28% par rapport à celui réalisé durant la même période de l'année 2006.					

INDICATEURS D'ACTIVITETRIMESTRIELS**AVIS DES SOCIETES (suite)****AMEN BANK**

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2007.

(EN MD)

Période	au		au		au 31 Décembre	
	3ème trimestre 2007	3ème trimestre 2006	30 SEPTEMBRE 2007	30 SEPTEMBRE 2006	2006	2006
1- Produits d'exploitation bancaires	55459	43940	158280	135194	188909,173	190679
• Intérêts	42456	31951	119494	99373	142350	142537
• Commissions en produits	6612	5872	18771	17176	22932,65406	23371
• Revenus du portefeuille commerciam & opérations financi	2242	2303	5887	5638	6880,883837	8060
• Revenus du portefeuille d'investissement	4149	3814	14128	13007	16745,63515	16711
					0	
2- Charges d'exploitation bancaires	26504	23712	77163	66661	91570,79437	92160
• Intérêts encourus	25659	22845	75257	65000	89130,3835	89686
• Commissions encourues	845	867	1906	1661	2440,410864	2474
• Autres charges						
3-Produit net bancaire	28955	20228	81117	68533	97338,37868	98519
4- Autres produits d'exploitation	293	210	859	615	1443,843809	889
5- Charges opératoires	9399	8123	30821	27340	38196,05881	38285
Dont:						
• Frais de personnel	7065	6397	24271	21320	28619,99646	28842
• Charges générales d'exploitation	2334	1726	6550	6020	9576,062344	9443
6- Structure du Portefeuille	-	-	348284	310850	333783	333914
• Portefeuille- titres commercial	-	-	3278	4542	4688	8741,4
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	345006	306308	329095	325173,4
Dont B T A	-	-	200196	202560	207469	210661
7- Encours des crédits	-	-	1901330	1751973	1771391	1771474
8- Encours des dépôts	-	-	2063304	1995737	1861205	1860588
Dont:						
• Dépôts à vue	-	-	594511	627003	612043	480794
• Dépôts d'épargne	-	-	303715	287432	294141	294141
• Dépôts à terme	-	-	1113396	1030887	903495	1037195
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	51682	50415	51526	48458
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	278828	203141	211321	210441
10- Capitaux propres	-	-	238281	217782	224758	224492

A/ BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30/09/2007**

Les indicateurs arrêtés au 30 septembre 2007 ont été établis conformément aux principes comptables (NCT 21 à 25) relatifs aux établissements bancaires, ainsi qu'à la norme comptable tunisienne n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

II- Méthodes comptables appliquées**II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts**

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

L'évaluation exhaustive des créances de la banque n'a pas pu être effectuée sur la situation au 30 septembre 2007. De ce fait une estimation de la dotation aux provisions a été arrêtée à 23,5 millions de dinars.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AMEN BANK (SUITE)

II -3/ Agios réservés :

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés. Les agios réservés nets ont été arrêtés à 8,9 millions de dinars.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué :

- Des titres de participation dont la détention, par Amen Bank, répond à des considérations stratégiques ;
- Des fonds gérés par SICAR Amen et Cotif SICAR ;
- Des participations avec conventions de rétrocession ;
- Des obligations ;
- Des BTA, et
- Des créances sur l'état tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables ainsi que des actions cotées en bourse.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de septembre 2007, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat au 30 septembre 2007.

B/ LES FAITS SAILLANTS

Les faits saillants enregistrés entre fin 2006 et fin septembre 2007 sont notamment :

Les ressources :

- L'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'augmentation du capital social d'Amen Bank de 70 à 85 millions de dinars et ce par l'émission de 1 500 000 actions nouvelles dont 500 000 actions à souscrire dans le cadre d'une offre publique de souscription. Il est prévu d'achever cette opération avant la clôture de l'exercice 2007.
- Le total des dépôts et avoirs de la clientèle a augmenté de 202,7 millions de dinars par rapport à son niveau à fin 2006.
- Les ressources longues ont évolué de 68,4 millions de dinars et ce compte tenu :
 - o de la Clôture en date du 29/01/2007 de l'emprunt obligataire Amen Bank pour 40 millions de dinars ;
 - o de l'augmentation des ressources extérieures de 30,5 millions de dinars.

Les emplois :

- des augmentations ont été enregistrées, entre fin 2006 et fin septembre 2007, principalement au niveau :
 - o des créances sur la clientèle pour 129,8 millions de dinars dont notamment une évolution des financements en devises à la clientèle pour 33,0 millions de dinars et une augmentation des crédits sur ressources extérieures à hauteur de 24,3 millions de dinars ;
 - o du portefeuille d'investissement à concurrence de 19,8 millions de dinars ;
 - o des valeurs immobilisées pour 12,6 millions de dinars.

L'exploitation :

A fin septembre 2007, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une évolution de 17,1% contre une augmentation des charges d'exploitation bancaires de 15,8% par rapport à fin septembre 2006.

Le Produit Net Bancaire a atteint 81,1 millions de dinars contre 68,5 millions de dinars en 2006 soit une augmentation de 12,6 millions de dinars ou 18,4%.

Les ouvertures d'agences

Trois nouvelles agences sont entrées en exploitation au cours des trois premiers trimestres 2007 :

- Agence EL MGHIRA
- Agence DAR CHAABANE
- Agence LES JARDINS DE LA SOUKRA

AVIS DES SOCIETES (suite)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-

Siège Social : Rue Hédi Noura -Tunis-

La Banque Nationale Agricole publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2007.

	3 ^{ème} Trimestre 2007	3 ^{ème} Trimestre 2006 (*)	au 30.09.2007	au 30.09.2006 (*)	au 31.12.2006 (*)
1- Produits d'exploitation bancaire	83 395	73 929	242 811	215 143	307 188
a- Intérêts	64 815	57 424	183 309	163 028	235 948
b- Commissions en produits	11 546	10 057	30 756	28 526	41 494
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	6 673	5 981	20 627	15 720	21 408
d- Revenus du portefeuille d'investissement	361	467	8 119	7 869	8 338
2- Charges d'exploitation bancaire	38 859	33 816	110 295	94 712	130 413
a- Intérêts encourus	38 528	33 522	109 335	93 862	129 044
b- Commissions encourues	331	294	960	850	1 369
3- Produit net bancaire	44 536	40 113	132 516	120 431	176 775
4- Autres produits d'exploitation	140	52	423	181	538
5- Charges opératoires, dont :	27 441	25 133	76 681	73 736	100 349
a- Frais du personnel	21 347	19 359	58 225	56 139	75 865
b- Charges Générales d'exploitation	4 880	4 747	14 841	14 566	19 702
6- Structure du portefeuille			685 179	638 844	658 145
a- Portefeuille titres-commercial			374 848	320 223	341 748
b- Portefeuille d'investissement			310 331	318 621	316 397
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			3 616 615	3 355 426	3 343 148
8- Encours des dépôts, dont :			3 620 447	3 292 628	3 298 386
a- Dépôts à vue			850 239	735 415	746 645
b- Dépôts d'épargne			1 232 534	1 174 282	1 193 474
9- Emprunts et ressources spéciales			569 302	606 172	626 514
10- Capitaux Propres			358 755	346 733	349 528

N.B : La situation comptable ayant servi à l'élaboration des indicateurs d'activité au 30.09.2007 ne tient pas compte de la cession de la participation de la BNA dans le capital de la société MAGASIN GENERAL réalisée au mois d'octobre 2007 et ayant rapporté à la Banque une plus-value de 26,6 millions de dinars.

(*) Retraitements effectués à l'occasion de l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30/06/2007.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
DE LA BNA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2007

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2007

Les indicateurs arrêtés au 30 Septembre 2007 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement. Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les capitaux propres au 31.12.2006 sont présentés avant affectation du résultat de l'exercice 2006.

Les résultats enregistrés au 30.09.2006 et au 30.09.2007 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 OCTOBRE 2007

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,262%		
TN0008002172	BTCT 52 semaines 13/11/2007		5,276%	
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007		5,301%	
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,324%	
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008		5,365%	
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,400%	
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,441%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,454%	1 007,183
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,465%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,494%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,530%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008	5,553%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,632%	1 010,573
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,834%	1 019,797
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,192%		992,105
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		6,411%	984,637
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,481%	1 051,562
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,513%	1 091,054
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,595%	1 022,076
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,827%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,891%		989,355
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,169%		975,068

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,

Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 25/10/2007	LIQUIDATIVE du 26/10/2007	DEPUIS LE 31/12/2006 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	120,250	120,261	3,565	3,05%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	102,884	102,895	*** 3,139	3,03%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	101,816	101,826	*** 2,945	2,85%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	104,023	104,034	*** 3,294	3,14%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	103,765	103,777	*** 3,807	3,63%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	104,011	104,024	*** 3,928	3,74%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	102,415	102,426	*** 3,495	3,39%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	102,484	102,496	*** 3,417	3,31%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	105,217	105,229	*** 3,352	3,16%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	104,107	104,118	*** 3,590	3,42%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	107,242	107,254	*** 3,646	3,37%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	103,502	103,514	*** 3,587	3,43%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	103,058	103,070	*** 3,589	3,45%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	105,354	105,366	*** 4,021	3,80%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	103,713	103,725	*** 3,600	3,45%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	105,066	105,078	*** 3,520	3,33%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	105,360	105,371	*** 3,599	3,39%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	103,356	103,366	*** 3,320	3,19%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	104,402	104,414	*** 3,498	3,35%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	106,851	106,863	**** 2,475	2,37%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	103,320	103,333	**** 2,186	2,16%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,094	1,095	0,036	3,40%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,306	10,307	0,307	3,07%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,326	10,327	0,327	3,27%
SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	39,606	39,610	1,221	3,18%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	28,700	28,704	1,022	3,69%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	72,478	72,429	*** -0,995	-1,33%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	83,290	83,227	*** 5,604	7,06%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	855,544	857,894	*** 57,935	7,07%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	64,725	64,506	*** 0,420	0,64%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	101,911	101,914	*** 3,824	3,72%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	55,686	55,607	*** 0,051	0,09%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	45,812	45,758	*** 1,197	2,61%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	48,609	48,493	*** 0,950	1,94%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	92,609	92,574	*** 2,562	2,78%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	87,371	87,305	*** 6,265	7,54%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	12,569	12,565	*** 0,786	6,45%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	66,400	66,317	*** 5,064	8,12%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	165,165	164,911	*** 18,138	12,10%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	112,708	112,677	*** 4,051	3,60%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Managem	28/05/2007	1 208,699	1 206,037	*** 84,657	7,45%
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 444,327	1 447,272	145,899	11,21%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 133,115	133,639	*** 4,596	3,52%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 128,810	129,841	*** 12,288	10,33%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 117,387	118,319	*** 7,391	6,49%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,360	1,366	0,111	8,84%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,267	1,271	0,085	7,17%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 9 119,469	9 108,918	*** -896,664	-8,81%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,484	10,480	0,480	4,80%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,514	10,509	0,509	5,09%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,714	10,706	0,706	7,06%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,389	10,235	0,235	2,35%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 98,854	99,654	**** -0,346	-0,35%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 98,432	98,780	**** -1,220	-1,22%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 98,975	99,243	**** -0,757	-0,76%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	10,401	10,393	**** 0,474	4,78%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 008,155	1 012,317	**** 12,119	1,21%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation
des dividendes distribués

** V.L. Calculée hebdomadairement

*** Plus ou moins value ajustée en fonction

**** Plus ou moins value depuis l'ouverture au public

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant

du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar

Etranger : Frais d'expédition en sus

Tirage : 550 exemplaires

La Présidente du CMF :

Mme Zeineb Guellouz

IMPRIMERIE

du

CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS